

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 03 SEPTEMBRE 2019

Date de convocation : 26/08/2019
Date d'affichage 26/08/2019

L'an deux mil dix-neuf le mardi 03 Septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Étaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Alain DÉSSERT, Anthony ROULLIER, : Irène HUCHEDÉ

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11
Procurations : 1

Était absent excusé : Jean-Luc ROCHER donne son pouvoir à Céline HÉMON

Était absent non excusé : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur DÉSSERT Alain a été élu secrétaire de séance.

1 : Aménagement du bourg

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de ce qui reste à voir :

- Entreprise Vallois pour la garantie de la reprise des végétaux, un rendez-vous sera fixé avec l'agent technique, l'entreprise et des élus.
- La marche supérieure de l'escalier devant l'église + la rambarde à mettre en place au niveau de l'église et de la petite grotte.
- Le déplacement compteur SAUR à l'arrière de l'armoire électrique au niveau de l'église afin que séché puisse poser l'entourage bois, voir si nous conservons le robinet. Monsieur HERMAGNÉ se charge de revoir avec l'entreprise VEUGEOIS.

Observations :

Réflexion de la zone 20 par un marquage au sol ou autre

2 : Restructuration et extension cantine école garderie

Les entreprises redémarrent tout juste les travaux. Un arrêt minute a été mis en place sur le petit parking, de l'école.

Le compte rendu de la dernière de chantier sera envoyé par mail aux conseillers dès sa réception en mairie mais nous devons d'ores et déjà faire le choix du RAL pour l'escalier et la rampe menant à la classe du haut (cycle 3).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de choisir le RAL numéro 7015 gris ardoise.

La commission enfance s'est réunie et informe les membres du conseil municipal que l'intervention de l'entreprise SECHE (entreprise attributaire du projet extérieur) se fera en deux phases :

- En septembre pour la gestion des eaux pluviales sur la partie engazonnée.
- En 2020, à la fin des travaux de l'école, l'enrobé de la cour et il restera à voir le marquage au sol pour les jeux qui ne sont pas à la charge de l'entreprise. L'aire de jeux d'éveil devra être fait avant l'intervention de l'entreprise SÉCHÉ.

Sur proposition de la commission enfance le conseil municipal décide :

- De choisir la clôture Montelie hauteur 1.80m en bois pour la cour route du Pertre jouxtant le chemin vert.
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis pour un montant de 690€ TTC à l'entreprise TEK active

pour l'achat d'un vélo bureau pour le cycle 3. Une demande subvention sera faite auprès de la MSA.

- De charger Madame le Maire de signer le devis pour un montant de 2 940€ TTC à l'organisme YGGDRASIL pour une formation intitulée « développer son intelligence émotionnelle ».
- D'accepter qu'une fois l'année, avant les camps et vacances d'été, les agents d'animation se réunissent pour une journée d'intégration.

3 : Voirie

- Un devis a été reçu pour l'acquisition de « ralentisseurs » au lieu-dit La Touffinière par l'entreprise WTP d'un montant 2 011€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal charge Madame Le Maire de signer le devis pour un montant de 2 011€ à l'entreprise WTP pour l'acquisition d'un coussin berlinois ainsi que des bandes pour faire ralentir les automobilistes.

- Madame Le Maire, fait part aux membres du conseil municipal du mail reçu de Maître DUVAL concernant un projet de vente de chemin à la commune au lieu-dit le Chardron. Dans l'acte d'acquisition des propriétaires il avait été indiqué la clause suivante :

Que suivant délibération en date du 26 octobre 2000, visée par la Préfecture de la Mayenne le 2 Novembre suivant, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON a donné son accord pour intégrer le chemin rural accédant au chardron (document d'arpentage établi par Monsieur Guy ERNOUL, géomètre expert à CRAON), dans le domaine communal, cette cession étant faite à titre gratuit mais à charge par la commune et son entretien et du paiement des frais de l'acte divers.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'annuler la cession laissant les propriétaires du chemin accédant à l'habitation du « Chardron ».

Appel d'offres voirie 2019 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LOCHARD-BEAUCÉ pour un montant de 31 371.40€ HT étant la moins-disante.

| ENTREPRISES | PIGEON | LOCHARD-BEAUCÉ | SÉCHÉ |
|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| BICOUCHE | 18 146.50€ HT | 16 571.40€ HT | 19 744.26€ HT |
| POINT A TEMPS | 14 609.25€ HT | 14 800€ HT | 15 990€ HT |
| TOTAL | 32 755.75€ HT | 31 371.40€ HT | 35 734.26€ HT |

4 : Bulletin Municipal

Anthony ROULLIER proposera à la commission bulletin une date de rencontre dans les prochains jours afin d'avancer au plus vite sur la préparation du bulletin 2020.

5 : Compte rendu diverses réunions

Une visite a eu lieu à la station d'épuration le lundi 2 septembre avec un responsable du conseil départemental en présence de l'agent technique et du Maire. La station fonctionne bien dans l'ensemble, il nous reste à surveiller les boues dans le premier bassin car un curage sera nécessaire d'ici à 3 ans. Concernant le courrier reçu de la préfecture, nous informant que notre dispositif est en mauvais état de fonctionnement, il ne faut pas en tenir compte pour le moment mais être vigilant afin que cela ne se reproduise pas trois années de suite.

6 : Divers :

- Laval-Agglomération réfléchit sur la création d'une aire d'accueil camping-car sur l'ouest de Laval, il nous faut donc donner nos éventuelles observations.

Après discussion, la commune ne souhaite pas créer d'emplacement d'aire de camping-cars sur la commune.

- L'Association de Défense et de Sauvegarde de la Vallée de l'Oudon (ADSVO) nous demande quel programme d'action nous comptons mener pour sécuriser et tranquilliser la vie de nos concitoyens concernant la Guéhardière au vu des orages de 2018. Un courrier va leur être envoyé par lequel la commune est soucieuse du danger, que le plan d'eau et la digue n'appartient pas à la commune et qu'un diagnostic a été réalisé par la commune.
- Concert chorale le dimanche 8 décembre à 16h en l'église de Beaulieu, le pot de l'amitié sera offert par la commune et servi par l'association carrefour en musique.
- Remerciements du comice qui s'est déroulé le samedi 15 Juin à Beaulieu.

Prochaines réunions les Mardi 1 Octobre, 5 Novembre, 3 Décembre 2019.